

Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

LUNDI 23 JUIN 2025

PROCES VERBAL

Le Conseil d'administration du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord s'est réuni sur la convocation de son Président le lundi 23 juin 2025 à 10h00, au Centre de concours et d'examens Pierre Mauroy.

Membres titulaires :

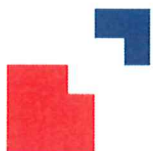
Présents : C. BASQUIN - V.BELLEVAL - JJ.CANDELIER - F.CAUCHETEUX - M.DECOOL - JF.DELATTRE - AL.DUBOIS - E.DURAND - C.GILLOOTS - P.GRINER - MC.LERMYTTE - E.MASSE - C.MATHON - A.MENSION - F.NOBLECOURT - JM.SZATNY - M.TESTIER.

Absents et Excusés : D.BAILLEUL - M.BEYAERT - AS.BOISSEAU - JF.BURETTE - JL.DARCOURT - JM. DA SILVA - JL.DETAVERNIER - S.FAHM - F.GALLAND - P.GEENENS - E.GONDY - E.GRESSIER - J.HOUSSIN - B.RINGOT - T.ROLLAND - MP.ROUSSELLE - M.TONNERRE - S.WILMOTTE.

Membres suppléants :

Présents : N.DETERPIGNY - JP.DHORME - JL.MERTEN - AC.PROKOPOWICZ - P.SAGNIEZ.

Absents et Excusés : JP.ANDRIES - JP.BATAILLE - H.BELABBES - E.BOULET - N.BOURGHELLE KOS - J.BRIDOUX - MB.BUISSET - C.CHARLEMAGNE - A.CHASTAN - MJ.DÉPREZ - D.DESCHODT - JC.DESTAILLEUR - C.DEVOS - S.DIEUSAERT - S.FENET - P.GEORGE - S.GOMBERT - S.LABADENS - H.LENFANT - J.MONTOIS - D.PONCHAUX - A.SILLANI - Y.TASSOU.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

La séance a été ouverte à 10h08.

I. Appel des membres et désignation du secrétaire de séance

Le Président rappelle que seuls les membres titulaires présents peuvent voter ou les suppléants remplaçant des titulaires absents. Avec 17 membres titulaires et 5 membres suppléants présents (dont 2 votants) ainsi 6 membres ayant donné pouvoir, le quorum est atteint.

Christine GILLOOTS est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal de la séance du 06 février 2025.

Le procès-verbal de la séance du 06 février 2025 est adopté à l'unanimité.

III. Informations du Président

1/ Procès-verbal d'installation de Madame Francine CAUCHETEUX, Maire de Bavay en qualité de membre titulaire du Conseil d'administration suite à la démission de Monsieur Benoit COURTIN, Maire de Ferrière-la-Grande

Monsieur Benoit COURTIN, Maire de Ferrière-la-Grande a adressé au Président un mail dans lequel il lui faisait part de son souhait de démissionner de son mandat de membre titulaire du Conseil d'administration du CDG 59. Selon l'article 17 du décret du 26 juin 1985 relatif au CDG, en cas de démission le membre titulaire représentant des communes ou des établissements publics au Conseil d'administration du CDG est remplacé par son suppléant.

Monsieur Benoit COURTIN a donc été remplacé par Madame Francine CAUCHETEUX, Maire de Bavay désormais installée en qualité de membre titulaire.

2/ Décès de Monsieur Joel DUQUENOY, Président du CDG 62, survenu le mercredi 2 avril 2025

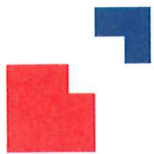
Le Président revient sur le parcours de Monsieur DUQUENOY, Maire de Arques, Président de la Communauté de Saint Omer et précise que sa disparition a été soudaine et rapide.

Le Président indique que Monsieur René HOCQ, Maire de Burbure, assurera l'intérim jusqu'à la fin du mandat. Il a été élu Président du CDG 62 la semaine du 16 juin 2025.

Le Président souligne les bons rapports qu'il entretenait avec Joel DUQUENOY et regrette vivement sa disparition.

3/ Retour sur le Conseil d'administration de la FNCDG du 21 mai 2025

→ L'ordre du jour du Conseil d'administration du 21 mai 2025 était le suivant :



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

1- Suivi des travaux parlementaires et gouvernementaux :

1-1 Rencontre avec le Ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification

1-2 Audition par la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale sur la situation financière et les perspectives de la CNRACL ; participation aux discussions de la Délégation paritaire permanente

1-3 Proposition de loi visant à soutenir les collectivités territoriales dans la prévention et la gestion des inondations

2- Validation des comptes de l'exercice 2024 (en vue de leur approbation lors de la prochaine Assemblée Générale)

3- Validation de la motion FNCDG relative aux perspectives de réforme de la fonction publique territoriale (en vue de leur approbation lors de la prochaine Assemblée Générale)

4- Concours

4-1 Validation des modifications du calendrier national pluriannuel (2025-2027) des concours et examens pour 2026

4-2 Validation de la liste des CDG organisateurs des opérations A et B de la filière SPP inscrites au calendrier pour 2027 et de la doctrine pour l'organisation délocalisée de ces concours et examens en cas de sollicitations issues de collectivités d'outre-mer

5- Congrès FNCDG (Lille, 4-6 juin 2025)

5-1 Point sur le déroulement de l'évènement

5-2 Validation de la convention de partenariat avec le CDG 59

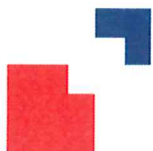
6- Communication (Salon Choisir le service public, Baromètre HoRHizons, Salon des maires, Partenariat de communication dans le cadre de la Revue de l'Administration Territoriale de l'Etat)

7- Questions diverses

4/ Congrès de la FNCDG de Lille du 4 au 6 juin 2025

Le Congrès de la FNCDG s'est déroulé à Lille Grand Palais du 4 au 6 juin. Le CDG 59 a été partie prenante dans l'organisation de cet événement d'envergure nationale (communication graphique, accueil des congressistes par 8 agents volontaires...). Plus de 500 personnes ont participé à l'évènement (dont 40 personnes du CDG 59 : élus, agents, partenaires)

Le programme riche et d'actualité a permis d'échanger lors de plusieurs table-rondes sur le service public à l'horizon 2030, la santé au travail, les accords négociés, l'évolution des parcours professionnels avec des experts du secteur.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

A noter la présence du ministre Anicet LE PORS dont l'intervention a été particulièrement saluée lors de la table-ronde d'ouverture.

Lors de cet événement les congressistes ont également échangé avec les partenaires de la Fonction Publique Territoriale sur le salon des exposants (40 au total).

Le Président rappelle la thématique du Congrès « Quel service public à l'horizon 2030 ? ». Un thème porteur et d'actualité. Il souligne la présence de personnalités importantes (le n°2 de la DGCL, Mathilde ICARD de la DGAFP, le Président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT), le Préfet, Monsieur Pierre-André DURAND (qui est également le Président des Préfets de France), le Président du CNFPT et Monsieur Anicet LE PORS, Ancien Ministre.

Le Président précise que cette thématique peut déstabiliser en raison de l'horizon incertain qui se profile dans la fonction publique territoriale. Une année blanche annoncée qui pourrait bien être une année noire pour les collectivités. Le Président prévoit une stagnation des recettes, voire une diminution, et une augmentation des dépenses (en raison d'une hausse de la masse salariale de 28% minimum depuis 2020 pour les collectivités).

Le Président souligne que les collectivités font de plus en plus appel à des prestataires (ex. pour la gestion des espaces verts, l'entretien des bâtiments, l'entretien des locaux, les accueils de loisirs et de halte-garderie, la restauration scolaire). De plus en plus de collectivités sous traitent un grand nombre de services publics de proximité et ce, en raison de problèmes de ressources humaines.

Le Président précise que ce Congrès s'est tenu sur 3 jours d'activités intenses. Il souligne le programme riche et varié de ce Congrès.

Il souligne que les Congressistes étaient ravis d'y assister, d'une part pour l'accueil dans le Nord mais également pour l'accessibilité de la ville de Lille.

Le Président remercie les membres du Conseil d'administration qui ont pu assister au Congrès et les services du CDG 59.

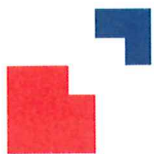
5/ Vente des locaux situés rue Alexandre Desrousseaux à Lille - Point d'étape et proposition de prix de vente

Lors de la séance du 30 juin 2022, les membres du Conseil d'administration ont autorisé la vente des locaux situés rue Alexandre Desrousseaux à Lille et autorisé la désignation d'une agence immobilière.

A l'issue de la consultation lancée, l'agence EVOLIS a été retenue, étant la seule à avoir formulé une proposition, assortie d'une estimation du bien à 322 900 euros hors frais d'agence (environ 4%). En parallèle, les services du Domaine avaient été saisis et estimé le bien à hauteur de 180 000 euros.

Durant le mandat confié à EVOLIS, deux offres d'achat ont été reçues. Aucune n'a abouti. La dernière, qui avait été acceptée dans un premier temps, proposait un prix net vendeur de 250 000 euros, sans inclusion de la place de stationnement, mais a finalement été retirée par l'acquéreur.

Le mandat d'EVOLIS étant arrivé à échéance, plusieurs agences ont été sollicitées de gré à gré. A ce jour, l'agence Tostain & Laffineur Immobilier a visité les locaux et transmis un avis



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

de valeur que vous trouverez joint à la présente note. Cet avis comprend une fourchette de prix estimatif entre 293 800 € et 316 000 € hors frais d'agence (environ 5 %).

L'avis rendu par les services du Domaine en 2022 n'est plus valable, sa durée de validité étant de 18 mois. Un second avis avait été rendu mais sans prise en compte de la place de stationnement et estimé le bien à 194 000 euros avec marge de négociation de 10%. Il convient donc de saisir à nouveau les services du Domaine pour obtenir une estimation actualisée incluant l'ensemble du bien (locaux + stationnement).

Le Président a donc proposé de fixer le prix de vente à 316 000 euros (fourchette haute) avec une marge de négociation allant jusqu'à 293 800 euros (fourchette basse) et de signer le mandat exclusif de vente pour une durée de 3 mois avec l'agence Tostain & Laffineur Immobilier.

6/ Point sur les concours

Myriam VANRAST, Directrice du pôle attractivité et concours présente cette information aux membres et précise que plusieurs opérations concours se sont déroulées avec une forte mobilisation de l'équipe concours, particulièrement pour le concours d'attaché dont le jury d'admissibilité du 5 mars a déclaré 954 candidats pour 700 postes.

Les oraux se sont déroulés du 14 au 29 avril. Seuls 26 candidats ne se sont pas présentés, ce qui témoigne d'un bon taux de participation. En plus de l'entretien, les candidats ont passé l'épreuve de langue, obligatoire pour les externes, et facultative pour les internes et les candidats du 3e concours. L'organisation a nécessité jusqu'à 8 jurys simultanés pour les entretiens et 5 pour les épreuves de langues. Le jury d'admission, du 2 juin a déclaré 655 candidats.

	Inscrits	Admis à concourir	Admissibles	Postes	Lauréats
2022	3618	3065	732	400	384
2024	4336	3958	954	700	655

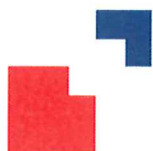
On peut remarquer une augmentation d'environ 20% du nombre de candidats inscrits en 2024 par rapport à 2022, ce qui montre un intérêt croissant pour le concours. Il y a eu également une forte augmentation du nombre de postes déclarés par les collectivités.

Le 27 mars, nous avons organisé le concours d'adjoint d'animation, avec 148 candidats convoqués et 78 présents.

Le 3 avril, nous avons accueilli le centre d'écrits de l'examen d'attaché principal pour le CDG 60, avec 421 candidats convoqués.

Le 18 avril s'est tenu l'examen professionnel de technicien principal : 244 candidats étaient admis à concourir, avec 46 absents.

Les 5 et 6 mai ont eu lieu les oraux du concours d'agent de maîtrise. 115 candidats étaient admissibles. Le jury d'admission s'est déroulé le 2 juin, 62 candidats ont été admis sur les



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

77 postes à pourvoir, répartis entre trois spécialités : BTP/VRD (32 postes), espaces verts (20 postes), et restauration (25 postes), avec un équilibre entre externe, interne et 3e voie.

Le jury de l'examen d'adjoint administratif du 13 mai a déclaré 136 candidats admissibles qui ont passé leur épreuve d'admission les 12 et 13 juin, 10 candidats ne se sont pas présentés.

Le 15 mai, ont eu lieu les écrits du concours d'assistant de conservation principal. 292 candidats étaient admis à concourir pour 35 postes, répartis entre les spécialités musées et bibliothèques. En parallèle, nous avons accueilli un centre d'écrits pour le CDG 62 avec 234 candidats de notre ressort géographique.

Enfin, les 21 et 22 mai, a eu lieu le concours d'attaché de conservation du patrimoine, spécialité musée. 939 candidats étaient convoqués pour 70 postes, répartis entre les voies externe, interne et 3e concours. Myriam VANRAST précise que les chiffres s'expliquent d'une part parce qu'il s'agit d'un concours national et d'autre part parce que peu de centres de gestion organisent ce concours.

Les 18 et 19 juin, ont eu lieu les écrits du concours d'ingénieur. Il y avait 532 admis à concourir pour 238 postes.

7/ Calendrier des Instances du CDG 59 - Semestre 2 année 2025

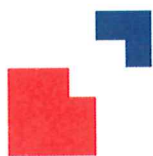
CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES INSTANCES DU CDG 59 - 2nd semestre - ANNÉE 2025						
	Bureau Élargi*	Conseil d'administration*	CAP A et B (Mme TONNERRE)	CAP C et CCP C (Mr GRINER)	CST	Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail
Septembre	Jeudi 18 septembre (11h-14h)		Mardi 16 septembre (13h30-16h30)	Mardi 16 septembre (13h30-16h30)	Lundi 29 septembre (10h-12h)	Lundi 29 septembre (14h-16h)
Octobre		Vendredi 10 octobre (10h-14h)				
Novembre	Jeudi 06 novembre (11h-14h)					
Décembre		Lundi 15 décembre (10h-14h)	Lundi 1er décembre (13h30-16h30)	Lundi 1er décembre (13h30-16h30)	Vendredi 12 décembre (10h-12h)	Vendredi 12 décembre (14h-16h)

* Les dates des bureaux élargis et Conseils d'administration sont susceptibles d'être modifiées

Le Président informe les membres, qu'en raison des calendriers Institutionnels de la Région et du Département, les séances du Conseil d'administration du CDG 59 pourront exceptionnellement se dérouler le vendredi afin de permettre aux Conseillers départementaux et régionaux d'être présents.

IV. Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

Dans le cadre des délégations qui sont accordées au Président, figurent notamment les marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 214 000 € HT.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

La liste des marchés attribués est reprise ci-dessous :

N° marché	Type de marché	Objet	Date d'attribution	Titulaire du marché
2024-18	Marché de TIC	Fourniture d'accès à internet pour le CDG 59	26/02/2025	COMLINK pour 10 836,00 € HT
2025-01	Marché de services	Assistance au recrutement de médecin du travail ou médecin collaborateur	08/04/2025	ACTIVA MEDICAL pour 25 600,00 € HT
2025-02	Marché de fournitures	Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel du CDG 59	07/05/2025	DECROIX pour 24 000,00 € HT maxi

Concernant l'assistance au recrutement de médecin du travail ou médecin collaborateur, le Président précise que le CDG 59 a fait appel à un chasseur de tête, par une société qui se nomme ACTIVA MEDICAL.

V. Délibérations

→ Délibérations relatives au personnel, aux affaires générales et aux concours (présentation par le Président)

Délibération 1 : Rapport d'activités du CDG 59 - Année 2024

Le Président informe les membres que la plaquette du rapport d'activités a été distribué aux membres présents à la séance.

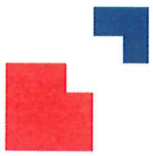
Madame DUMOULIN-LACOYE, Directrice Générale des Services du CDG 59, présente aux membres le rapport sur la base d'un diaporama projeté.

Une année 2024 très riche comme le souligne Madame DUMOULIN-LACOYE en termes de gouvernance, d'actions publiques et de projets.

→ Sur la Gouvernance :

- Il y a eu une redéfinition des délégations du Président aux Vice - Présidents et Administrateurs délégués et deux nouvelles délégations :

Un Vice - Président au suivi des transitions environnementales et des bâtiments, et de l'attractivité et marque employeur



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Une administratrice déléguée en charge du conseil médical, à l'action sociale, à la protection sociale complémentaire, aux assurances et à l'éthique

- Un vaste travail de réorganisation des équipes du CDG 59 a également été mené. Une réorganisation qui a été réalisée dans la co-construction avec les équipes concernées et une mise en œuvre au 1^{er} septembre 2024. A présent le CDG 59 est structuré en 5 pôles.
- Un séminaire du personnel en décembre 2024 sur les « irritants au travail » s'est déroulé. Il a donné lieu au H-TAG Projet (Harmoniser et Transformer avec AGilité), un plan d'actions qui sera structurant en 2025. Des points d'avancement sont régulièrement faits sur la mise en œuvre concrète de ce projet.

→ Sur la Communication :

- Plusieurs événements marquants sont à noter au cours de l'année 2024 avec les CDG Info, le Congrès des Maires du Nord.
- Une communication externe agile et en mouvement puisqu'une nouvelle charte graphique a été redéfinie et validée, il y a eu un renforcement de la communication avec le magazine CPublic et une stratégie éditoriale sur le réseau social LinkedIn développée (qui fonctionne très bien avec une hausse d'abonnés).
- Une communication interne plus proche, plus claire : avec la création d'un organigramme interactif, l'organisation de séminaires, les vœux du Président et les réunions du personnel.

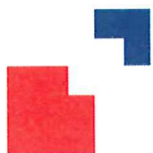
→ Sur le Pôle Attractivité et Concours :

- Concernant l'attractivité, il est à noter 3 réussites au cours de l'année 2024 avec la mise en place d'une feuille de route stratégique et opérationnelle, l'accompagnement des collectivités en proximité avec la préfiguration du réseau attractivité et la création de la Brigade Attractivité.
- Suite au décret du 30 décembre 2023, le CDG 59 a une nouvelle mission qui est l'animation du réseau de secrétaires de mairie. Un poste dédié au développement de cette mission a été créé et la personne recrutée prendra ses fonctions le 1^{er} août 2025 au CDG 59.
- Concernant les concours et examens professionnels, Madame DUMOULIN-LACOYE précise que la coopération régionale fonctionne très bien. Un webinaire régional dédié aux lauréats de concours a été mis en place. Et la base régionale d'intervenants a été lancée (c'est un projet qui demeure toujours en cours entre les cinq CDG des Hauts-de-France en raison de son impact et de sa structuration).

→ Sur le Pôle Conseil et Gestion statutaire :

- Un travail a été mené sur les lignes directrices de gestion relative à la promotion interne avec de nouveaux critères d'analyse des propositions construits autour de 3 grands axes :

le parcours professionnel des agents (40 points)



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

la formation (10 points) dont 5 points dès le 1^{er} jour de formation

la valeur professionnelle de l'agent et le niveau de responsabilités (50 points)

- La mise en œuvre du dispositif dérogatoire de promotion interne pour les secrétaires généraux de mairie permettant l'accès au grade de rédacteur sans quota pour les secrétaires de mairie des communes de moins de 2 000 habitants remplissant certaines conditions statutaires d'ancienneté et de grade.

- Concernant le Conseil médical, la protection sociale et les assurances :

Le contrat groupe d'assurance statutaire a été renouvelé

- Suite à la demande du Président, un plan d'actions pour le conseil médical se déclinant en 4 grandes actions a été mis en place qui prévoit :

1/ Le renforcement de la dématérialisation des procédures

2/ Une nouvelle communication sur les missions et les procédures de saisine du conseil médical

3/ Une sensibilisation des médecins agréés sur les règles et les procédures liées aux questions d'inaptitude

4/ Le renforcement de la proximité avec les collectivités

- Concernant la Direction des Ressources Humaines en interne, on note la poursuite des politiques internes de GRH avec :

- la clarification du protocole d'accord relatif au temps de travail et télétravail pour les agents du CDG 59

- l'ajustement des lignes directrices de gestion également en interne pour les agents de l'établissement

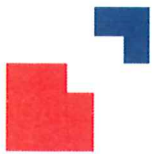
- la mise en place d'un référentiel des postes et métiers et d'une procédure de gestion des effectifs

- la mise en œuvre concrète du plan de recrutement de la Direction Santé, Sécurité Qualité de Vie au Travail : sur 26 postes vacants au 1^{er} janvier 2024, 15 ont été pourvus

→ Sur le Pôle Ressources et support juridique :

- Concernant les finances, la commande publique et l'éthique :

Le CDG 59 demeure de manière permanente dans l'amélioration de la qualité comptable et du renforcement de la prévention des risques comptables en renforçant les contrôles en



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

dépenses et en recettes, en affinant les procédures de fonctionnement, en formant et sensibilisant les correspondants financiers (finances et analytique, fraude, engagement, marchés publics...), en élaborant et mettant en place des procédures nouvelles et en encadrant davantage la clôture de l'exercice et les rattachements.

Lors de la séance du 06 février 2025, Madame Johanne SAISON avait présenté le bilan d'activité du collège de déontologie pour les années 2022 et 2023. Ce qui a incité une culture de la déontologie et l'élaboration d'un guide de sensibilisation des agents qui sera testé en 2025.

● Concernant les Moyens généraux, juridiques et techniques :

Suite à la réorganisation de l'établissement, deux nouvelles missions ont été affectées à cette direction : la documentation, le service juridique.

Plusieurs actions ont été menées au sein du service des Moyens généraux avec l'externalisation de certaines prestations, la remise aux normes des équipements et sobriété énergétique, le remplacement de l'ascenseur et de la centrale incendie des bâtiments A et B du centre de concours et d'examens et l'étude de programmation et réorganisation des espaces menée par le Cabinet Kardham.

→ Sur le Pôle Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail

● Les projets à noter :

1/ La Pair Aïdance : l'année 2024 est marquée par la structuration du projet « Pair-aïdance » avec le recrutement d'un chef de projet. Ce projet se décompose en 2 temps (l'accompagnement des agents en arrêt et l'animation d'un réseau de pair-aidants). Cette nouvelle offre de service du CDG 59 permet d'accompagner des agents des collectivités en arrêt de longue durée à la reprise de leur parcours professionnel.

2/La reprise du pilotage du dispositif de signallement.

● La contribution Santé en chiffres

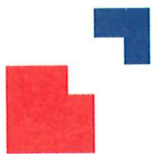
→ En 2024, 12 nouvelles collectivités ont adhéré à la Convention Prévention Santé proposé par le CDG 59 portant à 482 collectivités adhérentes

→ 6527 visites médicales réalisées en 2024

→ 526 actions en milieu de terrain dans 300 collectivités

→ 225 entretiens individuels avec un psychologue du travail

→ 92 études ergonomiques de poste de travail dont 10 études collectives



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

→ 41 collectivités accompagnées dans le cadre de leur DUERP

→ 243 agents accompagnés par l'assistante sociale.

Madame DUMOULIN-LACOYE souhaite une hausse des chiffres pour l'année prochaine puisque les objectifs quantitatifs ont été revus.

→ Sur le Pôle Systèmes d'information et Transitions Numériques

● Concernant le service Archives, il se répartit désormais en 3 grands axes :

1/ L'archivage papier : prise en charge des versements préparés par les services

2/ L'archivage électronique : identification et préparation des versements à prendre en charge et à entrer dans le SAE-SESAM

3/ Le suivi/impulsion des projets de dématérialisation : préconisations sur les circuits et prérequis techniques pour garantir un bon archivage en bout de chaîne

● Concernant le Système d'information :

Un certain nombre de projets opérationnels réalisés ou initiés en 2024 concernant le Système d'information avec la Gestion de la Relation Collectivités (GRC), la numérisation des copies et archivage, la dématérialisation de la saisie des notes des épreuves orales (qui permet de simplifier les process) et le logiciel Prévention Santé au travail (porté par le GIP).

● Concernant Cre@tic :

Sur la Protection des données : le service RGPD accompagne 281 collectivités sur la mise en conformité

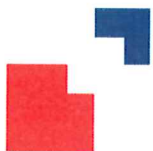
Sur les transitions numériques et dématérialisation avec l'information et sensibilisation des collectivités sur l'actualité numérique, la promotion des outils numériques et de leurs usages, le développement des relations partenariales à l'échelle départementale, régionale et nationale et l'accompagnement des collectivités sur la mise en œuvre d'outils et procédures relatifs aux envois dématérialisés en Préfecture et Trésorerie (il s'agit de PASTELL).

Le Président reprend la parole et présente son point de vue concernant ce bilan d'activité.

Le Président avait fixé 4 points :

1/ **La proximité.** Le Président rappelle que nous sommes à la disposition des employeurs territoriaux.

2/ **L'adaptabilité :**



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

→ S'adapter aux attentes des collectivités. L'organisation politique et administrative du CDG 59 était discordante avec des thèmes pas forcément bien compris par les collectivités. Il y a eu une volonté de rationaliser et de regrouper avec une sémantique bien comprise de la part des employeurs territoriaux.

→ S'adapter aux nouvelles missions qui ont été confiées au CDG 59 en 2024. Missions concernant l'attractivité dans la fonction publique territoriale mais aussi l'animation du réseau de secrétaires de mairie. Le Président rappelle que le CDG 59, par le décret de décembre 2023, a la charge d'animer ce réseau.

3/ L'exercice des missions du CDG 59.

4/ **Gagner de l'efficience concernant les attentes des collectivités envers le CDG 59.** En 2025, sera lancé un questionnaire aux collectivités concernant leurs attentes envers le CDG 59. Le Président souhaite que les membres du Conseil d'administration en soit destinataire. Le Président voulait rendre plus efficient le fonctionnement du conseil médical et de la médecine du travail.

Madame Monica TESTIER, Adjointe au Maire de Wasquehal, revient sur l'appel à la sous-traitance exercée par les collectivités et rappelle que les collectivités ont une exigence de laïcité. Cependant, elle regrette vivement que ce principe de laïcité ne s'applique pas aux prestataires. Pour Madame TESTIER, l'image de la laïcité est liée à la mairie dans son ensemble.

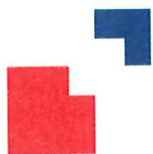
Le Président lui répond que c'est une clause à indiquer dans l'élaboration du cahier des charges pour une prestation extérieure en faisant référence à l'article qui exprime les fondements de la laïcité et les principes sur lesquels elle repose.

Le Président souligne qu'en matière de laïcité, le CDG 59 rencontre peu de situations délicates, ce que confirme Madame Catherine RUFFIÉ, Directrice Générale Adjointe du CDG 59, en précisant que le CDG 59 est très peu sollicité sur cette question.

Madame RUFFIÉ ajoute que même si la clause n'est pas indiquée dans le cahier des charges, la personne mandatée par le prestataire se doit de ne pas porter de signe ostentatoire.

Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire de Lys-lez-Lannoy fait part d'un dysfonctionnement de procédure concernant les conseils de discipline. Il expose la situation d'un agent pour lequel les organisations syndicales devaient voter la fin de sa stagiairisation. Monsieur PROKOPOWICZ s'interroge sur la tenue des conseils de discipline et la position des organisations syndicales toujours en faveur du fonctionnaire.

Le Président informe les membres de son souhait de reprendre la gestion des conseils de discipline sur la base de réunions préparatoires dont il confiera la gestion par la suite à un des Vice-Présidents. Il souligne le fait que le collège des employeurs territoriaux ne se réunit pas en amont.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Monsieur Pierre GRINER, Vice-Président en charge du suivi des transitions environnementales et des bâtiments, à l'attractivité et la marque employeur se porte volontaire pour reprendre la gestion des conseils de discipline.

Monsieur GRINER précise que le conseil de discipline donne un avis que l'employeur n'est pas contraint de suivre. Il souligne le manque de maîtrise des dossiers par les collectivités en conseil de discipline.

Monsieur GRINER souligne également le manque de rigueur des collectivités dans la constitution des dossiers qui contiennent de multiples failles, rendant délicate la position des représentants des employeurs territoriaux pour défendre les dossiers des collectivités.

Monsieur GRINER évoque les difficultés relationnelles rencontrées avec la Présidence du Conseil discipline. Les 3 magistrats ont tous des approches extrêmement différentes quant à l'organisation et la tenue d'un conseil de discipline. Monsieur GRINER souhaite, au renouvellement des instances, organiser un séminaire qui préciserait le rôle et le fonctionnement du conseil de discipline et permettrait ainsi aux magistrats qui découvrent cette instance, de mieux appréhender leur nouvelle fonction.

Le Président précise qu'il faut accompagner les employeurs territoriaux dont les services RH ne sont pas suffisamment structurés pour constituer un dossier de conseil de discipline complet et solide.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 2 : Convention fixant les modalités d'attribution d'une subvention à la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG), le remboursement des frais supportés par le CDG 59 et les frais pris en charge par la FNCDG dans le cadre de l'organisation du Congrès de la FNCDG dans le département du Nord

Dans le cadre de l'organisation du Congrès national organisé par la FNCDG, du 4 au 6 juin 2025 à Lille, une convention est conclue avec le CDG 59.

Elle prévoit :

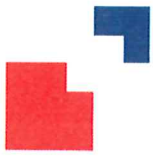
l'attribution d'une subvention de 40 000 euros à la FNCDG (budget prévisionnel en annexe),

le remboursement par la FNCDG des frais engagés par le CDG 59 pour la mise à disposition des moyens techniques et logistiques mobilisés au profit de l'organisation du Congrès.

la prise en charge par la FNCDG des frais afférents aux agents mis à disposition par le CDG 59 pour l'exercice de leurs missions dans le cadre de l'organisation du Congrès de la FNCDG.

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, une convention est obligatoire dès lors qu'une autorité administrative attribue une subvention supérieure à 23 000 euros à une association. Cette convention précise l'objet, le montant de la subvention, les modalités de son versement ainsi que ses conditions d'utilisation.

Ces frais s'élèvent à 13 775 euros et comprennent notamment :



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- la mise à disposition de personnel pour la préparation et l'organisation du Congrès (agents, nombre d'heures, catégorie, coût horaire..) ;
- les coûts de conception et d'impression du magazine CPublic du CDG 59 réalisé pour le Congrès.

Le Président rappelle et remercie la participation du Département et de la Métropole Européenne de Lille à hauteur de 20 000 euros pour l'organisation de cette manifestation.

Le Président demande aux membres :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération
- de l'autoriser à signer la convention entre le CDG 59 et la FNCDG

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 3 : Motion relative à l'apprentissage

Le Président présente aux membres du Conseil d'administration une motion relative à l'apprentissage territorial, élaborée en concertation avec les Centres de gestion (CDG) de la région des Hauts-de-France. Cette motion vise à interpeller le gouvernement afin de construire un mode de financement pérenne et équitable de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale. Elle insiste également sur la nécessité d'actions fortes pour améliorer l'attractivité du secteur public et favoriser le rajeunissement des effectifs.

Les années 2020 et 2021 ont marqué un tournant grâce à la mise en place d'aide de l'Etat et de la Région Hauts-de-France venant s'ajouter à la prise en charge de 50% du coût de formation par le CNFPT ainsi qu'à la conclusion d'un accord pérenne sur le financement des frais de formation via le CNFPT.

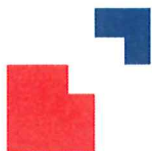
Ces éléments ont généré un véritable engouement pour l'apprentissage avec 13 000 contrats financés en 2022 contre 8000 en 2020.

Cette situation a fortement évolué en 2023 et 2024. La diminution de la contribution financière de France Compétences à hauteur de 5 millions d'euros par an conjugué au désengagement de l'Etat et de France compétences, ont conduit à une baisse drastique des possibilités de financement. Ainsi, en 2024, seuls 5 000 contrats d'apprentissage peuvent être financés par le CNFPT, soit une réduction de plus de 60% en deux ans.

Face à cette situation préoccupante, les CDG des Hauts-de-France ont adopté une motion commune, à relayer auprès de leurs instances, dans le but :

de réaffirmer la nécessité d'un mode de financement pérenne et équitable pour l'apprentissage territorial

d'appeler à des mesures pour favoriser l'intégration professionnelle des apprentis dans la fonction publique territoriale, notamment par l'ouverture de concours internes ou la création d'épreuves simplifiées d'accès.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Monsieur Christian MATHON, Vice-Président en charge des ressources humaines à la Métropole Européenne de Lille souhaiterait ajouter dans la motion un système dérogatoire pour les apprentis dans les collectivités afin de les maintenir sur leur fonction s'ils sont sur des postes de catégorie B ou A. Monsieur MATHON précise son propos en expliquant que la plupart des apprentis qui exerce sur des postes de catégorie B ou A s'en vont à l'issue de leur période d'apprentissage puisqu'aucune dérogation pour une intégration directe n'existe et le passage d'un concours n'est pas toujours possible.

Le Président lui indique que la motion le précise mais souligne également que la MEL est dans une strate de collectivités spécifique où les postes d'apprentissage relèvent des catégories A et B alors que dans les collectivités de strates inférieures, l'apprentissage relève plus de la catégorie C.

Monsieur Pierre GRINER précise également qu'en 2016, les agents contractuels qui cumulaient 6 années dans la fonction publique avait la possibilité de choisir entre un CDI ou l'intégration directe.

Le Président demande aux membres :

d'approuver la motion relative à l'apprentissage dans la fonction publique territoriale annexée à la présente délibération,

de s'associer à la démarche collective visant à la transmettre au Gouvernement et aux institutions concernées.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 4 : Délibération portant modification du tableau des effectifs permanents

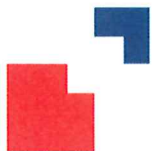
Il appartient au Conseil d'administration du CDG 59 de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaire au fonctionnement des services.

Ces emplois permanents sont amenés à évoluer à la mesure des évolutions organisationnelles de l'établissement.

Au regard de certains mouvements de personnel et dans la continuité de la réorganisation des services effective depuis le 1^{er} septembre 2024, il est ainsi proposé de procéder à certains ajustements organisationnels qui nécessitent une évolution du tableau des emplois permanents du CDG 59 pour mieux refléter les besoins opérationnels actuels.

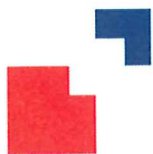
Ces ajustements qui concernent principalement le Pôle *Attractivité et Concours* et le Pôle *Santé, sécurité et Qualité de Vie au Travail*, visent à optimiser la répartition des ressources humaines et garantir une meilleure efficacité organisationnelle.

Ils se traduisent par **10 transformations** de poste sans création nette de support.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Pôle Santé, Sécurité, Qualité de vie au travail	
Nouveaux postes	Impact sur les supports de poste actuels
Création d'un poste de Directeur administratif SSQVT	Transformation du poste de médecin coordinateur / directeur
Création d'un poste de médecin du travail référent	Transformation d'un poste de médecin du travail
Création d'un poste de responsable d'unité Prévention (cat A)	Transformation d'un poste de conseiller en prévention (Cat B)
Création d'un poste de responsable d'unité Maintien dans l'emploi	Transformation d'un poste d'ergonome
Création d'un poste de chargé de projets transversaux	Transformation d'un poste de psychologue
Direction de projet Innovation, transformation et attractivité	
Création d'un poste de directeur de projet innovation Transformation et attractivité	Transformation du poste de responsable du laboratoire d'innovation
Non renouvellement du contrat de projet Attractivité	
Pôle Concours, emploi et organisations	
Création d'un poste de Directeur Concours, emploi et organisations	Transformation du poste de Directeur Attractivité et concours
Création d'un poste de Directeur adjoint Concours et examens professionnels	Transformation du poste de Directeur Concours et examens professionnels
Création du poste de responsable de service Concours et examens professionnels	Transformation du poste de Directeur adjoint Concours et examens professionnels
Création du poste de responsable d'unité Organisation des concours et examens professionnels	Transformation du poste de responsable du service Ingénierie concours



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Dans le cadre de demande de réintégration d'un fonctionnaire du CDG 59 actuellement en disponibilité, il est également prévu de créer temporairement un poste de gestionnaire concours avec l'engagement de le supprimer à la première vacance d'un poste de catégorie C.

Le Président demande aux membres :

- d'approuver les créations et suppressions de postes qui ont été présentées,
- d'approuver l'éligibilité des postes listés ci-dessus, au recrutement contractuel en cas d'absence de candidature statutaire,
- d'approuver les 2 annexes de cette délibération portant sur la liste des postes permanents du CDG59, la liste des postes éligibles au recours contractuel,
- de prélever les dépenses sur les crédits inscrits au budget au chapitre globalisé 012.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 5 : Délibération portant création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Depuis plusieurs années, le CDG 59 s'engage activement en faveur du recrutement et de l'apprentissage de personnes en situation de handicap, en lien avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

La nouvelle convention FIPHFP dont l'axe fort est la pérennisation dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap est effective depuis le 1er juillet 2025 et va s'échelonner jusqu'en 2029. L'un des objectifs majeurs de cet axe porte sur le recrutement d'apprentis en situation de handicap.

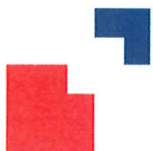
Le CDG 59 s'apprête, par ailleurs, à renouveler son plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle qui va également mettre l'accent sur différentes actions en faveur du handicap.

Dans le cadre de la convention FIPHFP et du plan interne d'égalité professionnelle, le CDG a besoin de recruter un agent contractuel en vue de répondre aux missions et projets identifiés, en l'occurrence :

- Développement de partenariats et promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap
- Développement d'une méthodologie dans le conseil et l'accompagnement des employeurs publics dans le recrutement de personnes en situation de handicap
- Promotion et développement de l'apprentissage aménagé
- Participation aux grandes actions du plan interne d'égalité professionnelle liées au recrutement et à l'intégration des personnes en situation de handicap

Le Président demande aux membres d'approuver :

- la création de l'emploi non permanent de chargé de mission Emploi-Handicap, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A et du cadre d'emplois des attachés territoriaux.
- le recours au contrat de projet pour recruter l'agent sur cet emploi et pour une durée de quatre ans, allant du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2029 inclus.



⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 6 : Actualisation de la convention d'occupation des espaces polyvalents et salles de concours et d'examens et revalorisation des montants des redevances d'occupation

Dans le cadre de la réhabilitation de ses bâtiments, le CDG 59 prévoit de lancer un programme d'investissements pluriannuel d'un montant de 6 millions d'euros. La moitié de cette enveloppe sera consacrée à la mise en conformité réglementaire et à l'adaptation aux normes des salles de concours et d'examens. Afin de participer au financement de ces travaux, une augmentation de 10 % des redevances d'occupation du domaine public appliquées aux organismes publics et d'intérêt public utilisateurs est proposée. Cette hausse reflète l'ampleur des investissements engagés et la nécessité d'ajuster les recettes aux coûts induits par la mise en conformité du parc immobilier.

Jusqu'à présent, la mise à disposition des salles s'appuyait sur deux documents distincts (tous deux signés par chaque organisme) :

- Un règlement intérieur à destination des utilisateurs
- Une convention de mise à disposition

Dans une démarche de simplification administrative et de mise à jour juridique, les deux documents existants : le règlement intérieur et la convention d'utilisation des espaces polyvalents et salles de concours et d'examens ont été regroupés en une convention unique.

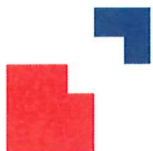
Pour mieux refléter les moyens humains et matériels mobilisés lors de la mise à disposition des salles, une révision du système de forfait technique est proposée :

- Le forfait technique actuel de 600,00 € HT est maintenu, mais sera désormais réservé aux salles dédiées aux concours et examens professionnels des bâtiments B et C, en adéquation avec les ressources mobilisées.
- Un nouveau forfait technique de 200,00 € HT est instauré pour les autres salles, dont les besoins logistiques sont moindres et les tarifs de redevance inférieurs au forfait existant de 600,00 € HT.

Le Président précise que les salles du Centre de concours et d'examens Pierre Mauroy sont fortement convoitées par les services de l'Etat pour l'organisation de leurs concours multiples.

Le Président demande aux membres :

- d'approuver l'actualisation de la convention d'utilisation des espaces polyvalents et salles de concours et d'examens professionnels, incluant l'intégration du règlement intérieur.
- d'accorder la revalorisation de 10% des montants des redevances d'occupation, tels qu'indiqués dans le tableau inséré à l'article 5.5 de la convention annexée à la présente délibération. Les nouveaux tarifs seront applicables pour tout devis établi à compter du 1er juillet 2025.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- de valider l'application du forfait technique de 600, 00 euros HT exclusivement aux salles de concours et d'examens professionnels des bâtiments B et C et la mise en place d'un forfait d'un montant de 200, 00 euros HT pour les autres salles.
- de l'autoriser à signer les conventions d'utilisation des espaces polyvalents et salles de concours et d'examens professionnels.

⇒ Adoptée à l'unanimité

→ Délibérations relatives aux systèmes d'information et aux transitions numériques
(Présentation par Monsieur Alain MENSION)

Délibération 7 : Convention tripartite type relative aux services et à l'accompagnement sur le socle de base numérique (Mairie Connectée)

Cette délibération propose d'adopter une version actualisée des annexes de la convention tripartite relative au socle de base numérique (Mairie Connectée) co-portée par le Syndicat mixte ouvert Nord - Pas de Calais Numérique et le CDG 59. L'ensemble des services numériques proposés initialement dans le cadre du dispositif « Mairie Connectée » demeure accessible aux collectivités et établissements signataires de cette convention. Sur le volet Cybersécurité, deux services viennent enrichir l'offre d'accompagnement : la mise en œuvre de licence antivirus et la mise en œuvre d'une solution de coffre-fort de mot-de-passe. Les annexes 1 (Description des services) et 2 (Participation financière de la collectivité ou de l'établissement) ont été mises à jour en conséquence.

Le Président invite les membres à diffuser l'information relative à « Mairie Connectée » afin d'inciter les collectivités à y adhérer. La collectivité participe à hauteur de 40% du financement, le CDG 59 prend en charge les 60% restants.

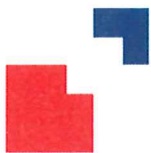
Monsieur Alain MENSION propose aux membres du Conseil d'administration :

- d'adopter les modifications apportées aux annexes de la convention tripartite.
- d'autoriser le Président à signer les conventions tripartites avec les collectivités et établissements qui souhaitent bénéficier des services numériques proposés avec le Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique - La Fibre Numérique 59 62 et de l'accompagnement du Centre De Gestion du Nord.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 8 : Convention tripartite dédiée aux communes de la Communauté de Communes Pévèle - Carembault pour la mission de Délégué à la Protection des Données mutualisé

La convention type proposée vise à prolonger la mission de Délégué à la Protection des Données (DPD) auprès des communes de la Communauté de communes Pévèle - Carembault (CCPC). Cette convention prévoit notamment que le rôle de coordination territoriale sera assuré par la Communauté de communes Pévèle - Carembault. La mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé du CDG 59 fera l'objet d'une proposition financière annuelle au vu de la situation de chaque commune de la Communauté de



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

communes Pévèle - Carembault sur la base d'un coût horaire de 50 € incluant les frais de déplacement.

Monsieur Alain MENSION propose aux membres :

- d'approuver la convention tripartite type entre le CDG 59, la Communauté de communes Pévèle-Carembault et chacune des communes de ce territoire le souhaitant.
- d'autoriser le Président à signer les conventions avec la Communauté de communes Pévèle-Carembault et chacune des communes de ce territoire le souhaitant.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 9 : Convention tripartite dédiée aux communes de la Communauté de Communes du Pays de Mormal pour la mission de Délégué à la Protection des Données mutualisé

La convention type proposée vise à prolonger la mission de Délégué à la Protection des Données (DPD) auprès des communes de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM). Cette convention prévoit notamment que le rôle de coordination territoriale sera assuré par le service Cre@tic et pris en charge financièrement par la Communauté de Communes du Pays de Mormal. La mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé du CDG 59 fera l'objet d'une proposition financière annuelle au vu de la situation de chaque commune de la CCPM sur la base d'un coût horaire de 50 € incluant les frais de déplacement.

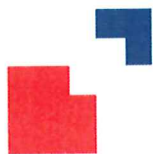
Monsieur Alain MENSION propose aux membres :

- d'approuver la convention tripartite type entre le CDG 59, la Communauté de Communes du Pays de Mormal et chacune des communes de ce territoire le souhaitant.
- d'autoriser le Président à signer les conventions avec la Communauté de Communes du Pays de Mormal et chacune des communes de ce territoire le souhaitant.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 10 : Convention tripartite dédiée aux communes de la Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre pour la mission de Délégué à la Protection des Données mutualisé

La convention type proposée vise à prolonger la mission de Délégué à la Protection des Données (DPD) auprès des communes de la Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre (CCHF). Cette convention prévoit notamment que le rôle de coordination territoriale sera assuré par le service Cre@tic et pris en charge financièrement par la Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre. La mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé du CDG 59 fera l'objet d'une proposition financière annuelle au vu de la situation de chaque commune de la Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre sur la base d'un coût horaire de 50 € incluant les frais de déplacement.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Monsieur MENSION propose aux membres :

- d'approuver la convention tripartite type entre le CDG 59, la Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre et chacune des communes de ce territoire le souhaitant.
- d'autoriser le Président à signer les conventions avec la Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre et chacune des communes de ce territoire le souhaitant.

⇒ Adoptée à l'unanimité

→ Délibérations relatives à l'emploi et à la qualité de vie au travail (Présentation par Madame Élisabeth MASSE)

Délibération 11 : Projet de renouvellement de la convention de partenariat avec le FIPHFP

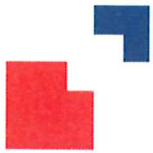
Le FIPHFP et la CDG 59 mènent un partenariat depuis le 15 décembre 2018 afin d'agir conjointement pour l'insertion et le maintien durable des agents en situation de handicap dans la fonction publique territoriale. L'actuelle convention pluriannuelle pour la période 2022 - 2025 arrive à son terme le 30 juin 2025. A cet égard, le CDG 59 souhaite poursuivre, dans l'intérêt des collectivités et des agents, ce travail de collaboration qui vise à promouvoir l'information et l'accompagnement des employeurs publics en matière de handicap et d'inaptitude. Le projet de renouvellement du partenariat proposé par le CDG 59 ainsi que le bilan de la précédente convention devront être examinés par le Comité Local du FIPHFP qui se réunira le 16 décembre 2025.

Les principaux axes sont les suivants :

- Axe 1 : Communiquer sur le recrutement et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap.
- Axe 2 : Favoriser l'employabilité et le recrutement pérenne de travailleurs handicapés (TH) dans la fonction publique
- Axe 3 : Favoriser le maintien dans l'emploi / Réaliser des études de poste et des accompagnements sociaux ou au maintien dans l'emploi
- Axe 4 : Favoriser le recrutement de nouveaux apprentis en situation de handicap dans la fonction publique/ Accompagner les employeurs, les candidats et les apprentis BOE tout au long de la formation.
- Axe 5 : Action spécifique : le CDG 59 propose de s'associer à un évènement (job-dating) réunissant les 3 fonctions publiques avec le soutien du FIPHFP afin de favoriser les passerelles pour l'emploi des agents en situation de handicap ou risque de désinsertion professionnelle.

Madame Élisabeth MASSE propose aux membres du Conseil d'administration d'adopter le projet de convention entre le CDG59 et le FIPHFP pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

⇒ Adoptée à l'unanimité



Délibération 12 : Expérimentation Module GPEEC

Départ de Monsieur Jean-Louis MERTEN, Adjoint au Maire d'Armentières.

Madame MASSE rappelle que depuis 2018, les Centres de Gestion (CDG) sont dotés de l'application « Données Sociales », conçue pour faciliter la conduite des campagnes du Rapport Social Unique (RSU). Cet outil permet aux collectivités de saisir leurs données. Les CDG interviennent ensuite pour valider et collecter les informations, afin de produire des synthèses à l'échelle départementale, régionale et nationale.

Dans cette continuité, et grâce à l'interconnexion de plusieurs bases de données, un module complémentaire a été développé par le CIG Grande Couronne : « Module GPEEC » (Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences). Intégré à l'application « Données Sociales », ce module propose un état des lieux et une perspective « métiers et compétences » à l'échelle d'une collectivité, et de formuler des perspectives d'évolution individuelles, dans une logique d'accompagnement des parcours professionnels.

Une convention a été signée entre le CIG Grande Couronne et les Centres De Gestion intéressés par cette prestation. Le CDG 59 a adhéré à cette convention et dispose, depuis juin 2021, du module GPEEC, moyennant une participation annuelle de 2 009 € TTC.

Une expérimentation peut être lancée avec une méthode structurée et des objectifs définis.

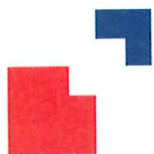
Le module GPEEC se positionne comme un levier d'aide à la décision, de dialogue social et d'accompagnement des parcours professionnels. Après avoir identifié les avantages de ce module via un benchmark national auprès d'autres CDG utilisateurs, le CDG du Nord souhaite initier une phase d'expérimentation locale, auprès d'un panel de collectivités volontaires et représentatives.

Cette phase expérimentale permettra :

- Une prise en main opérationnelle de l'outil ;
- Une évaluation de sa pertinence et de son efficacité ;
- Une maîtrise technique dans la production de synthèses personnalisées et partagées ;
- Une anticipation des évolutions futures de l'outil ;
- Une évaluation du temps d'accompagnement nécessaire par typologie de collectivité ;
- Et la préparation d'une offre pérenne, intégrée à une future convention d'adhésion au module GPEEC.

Le module GPEEC offre aux collectivités de nombreux leviers d'analyse RH stratégique. L'expérimentation permettra aux établissements :

- D'anticiper les évolutions des métiers et compétences, pour faire face aux départs, besoins en formation ou recrutements ;
- D'analyser leur situation RH finement : répartition des effectifs, identification des métiers sensibles, suivi des compétences disponibles/manquantes ;
- D'appuyer les décisions stratégiques RH, en matière de mobilité interne, de recrutement, ou d'évolution des postes ;



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- De renforcer le dialogue social, grâce à des données partagées avec les élus, services RH, représentants du personnel ;
- De créer des passerelles avec d'autres démarches RH (RSU, entretiens professionnels, plans de formation).

L'expérimentation sera conduite auprès de 3 à 4 collectivités volontaires, représentatives de différentes échelles en termes d'effectifs et de structuration.

Certaines collectivités ont été sélectionnées en fonction de leur effectif (données 2023) et de leur régularité dans la transmission annuelle du RSU. Un contact via l'adresse dédiée au RSU (soit celle du gestionnaire RH, soit une boîte générique RH) a été pris.

- Moins de 100 agents : la Communauté de communes Cœur de l'Avesnois (81 agents) a déjà donné son accord
- De 100 à 200 agents : CDG 59 (145 agents)
- De 200 à 350 agents : Douaisis Agglo (291 agents)
- Plus de 350 agents : Commune de Loos (443 agents)

Le CDG accompagnera les établissements expérimentateurs via :

- Une formation personnalisée à l'utilisation du module ;
- La création des droits d'accès au module GPEEC ;
- Un accompagnement technique tout au long de l'expérimentation ;
- Un accès complet aux analyses et restitutions générées par le module.

Une convention spécifique dont le projet a été joint à la délibération encadre cette phase expérimentale. Elle précise les objectifs, les modalités de mise en œuvre, ainsi que les engagements réciproques entre le Centre de Gestion et chaque collectivité participante. L'expérimentation sera proposée à titre gratuit, pour l'ensemble de la durée du test, afin de favoriser l'appropriation du module et d'en faciliter l'évaluation dans des conditions réelles d'utilisation. La convention définira également les règles de confidentialité applicables, notamment en ce qui concerne la manipulation de données sensibles relatives aux agents des collectivités.

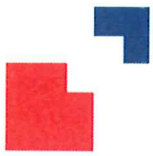
La phase expérimentale s'étendra sur une période d'environ un an. Elle a pour objectif de préparer la mise en place d'une offre GPEEC structurée, qui pourrait être intégrée à l'occasion du renouvellement de la convention du module GPEEC entre le Centre de Gestion et le CIG. Pour rappel, la convention actuelle arrivera à échéance en juin 2026.

L'expérimentation a pour objectif de tester les conditions de déploiement du module GPEEC sur les plans technique, organisationnel, opérationnel et stratégique, en vue de construire une offre pérenne à destination des collectivités.

Un bilan structuré sera réalisé avec les collectivités volontaires :

L'expérimentation permettra également d'identifier et d'évaluer les moyens engagés par le CDG pour accompagner les collectivités.

À l'issue de cette phase, une offre d'accompagnement formalisée sera élaborée, intégrant :



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- Un chiffrage précis du temps nécessaire à l'accompagnement
- Une tarification différenciée, tenant compte de la taille et des besoins des structures
- Un calendrier type de déploiement (formation, collecte, analyse, restitution)

Le Président indique que, dans les années à venir, l'accent sera mis sur l'amélioration de l'efficacité des ressources humaines au sein des collectivités.

Madame MASSE demande aux membres d'approuver les termes de la convention d'expérimentation et d'autoriser le Président à signer les conventions avec les collectivités volontaires.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 13 : Candidature du CDG 59 à l'appel à projet lancé par le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL, relatif à la prévention des risques professionnels des métiers techniques et d'entretien

Dans le cadre de l'appel à projets lancé par le FNP, relatif à la prévention des risques professionnels dans les métiers techniques et d'entretien, le CDG 59 a déposé un dossier de candidature.

Cet appel à projet vise à soutenir et accompagner les collectivités et les établissements publics dans la mise en œuvre d'actions concrètes et ciblées pour réduire les expositions professionnelles, favoriser une culture de prévention et améliorer les conditions de travail des agents techniques et d'entretien.

L'opportunité offerte par le FNP de candidater au projet « prévention des risques professionnels des métiers techniques et d'entretien » est doublement intéressante et motivante pour le CDG 59.

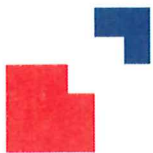
Premièrement, parce que la Direction Santé Sécurité et Qualité de Vie au Travail du CDG, service interne et mission facultative proposée aux collectivités adhérentes, est amenée à traiter ces problématiques de prévention pour les collectivités adhérentes au Centre De Gestion.

Deuxièmement, parce que comme beaucoup d'employeurs et d'employeurs publics territoriaux, le CDG est directement concerné par les problématiques de ces métiers, possédant à l'interne un service technique et un service d'entretien. L'absentéisme et les maladies reconnues imputables au service, dernièrement constatés interrogent sur les conditions de travail des agents de ces services et sur les risques professionnels qu'ils peuvent rencontrer dans l'exercice de leurs missions.

Les objectifs du projet du CDG 59 :

Il s'inscrit également dans une démarche plus large, à l'échelle du CDG 59 :

- Poursuivre le développement d'une culture globale de la prévention des risques en interne
- S'approprier de nouveaux outils



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- Actualiser le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et améliorer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions de prévention
- Préparer le futur projet de réhabilitation de l'établissement.

Les objectifs stratégiques :

- Développer une culture globale de la prévention des risques
- Etude des métiers en tension : une meilleure connaissance pour favoriser les leviers d'attractivité.
- Expérimenter une nouvelle méthodologie en interne qui pourra être élargie à l'ensemble des services du CDG et mise à disposition des employeurs publics adhérents.

Le CDG renforcera son offre de service et son rôle de conseil auprès des employeurs publics qu'il accompagne.

Les objectifs opérationnels :

- Analyser les pratiques des agents pour améliorer l'efficacité et limiter les contraintes.
- Evaluer les risques professionnels des agents et les sensibiliser.
- Rendre les agents acteurs et autonomes de leur sécurité, de celle de leurs collègues et des usagers dans la prévention des risques : développer la proactivité
- Améliorer l'organisation des services
- Optimiser les processus d'intervention et mettre en adéquation les moyens techniques mis à disposition, l'adaptation des techniques/matériels/équipements aux missions et aux besoins
- Redynamiser les équipes et améliorer le management de proximité
- Mieux appréhender les contraintes métiers pour améliorer la qualité de vie au travail des agents concernés.

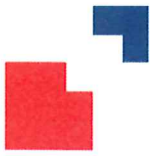
Le projet concerne directement :

- Les agents titulaires et contractuels des services techniques : 4 ETP
- Les agents titulaires et contractuels du service entretien des locaux : 3,8 ETP
- Les responsables de proximité

La démarche envisagée par le CDG 59 comporte plusieurs étapes qui sont présentées dans le rapport annexé à la délibération.

Madame MASSE demande aux membres du Conseil d'administration :

- de valider le dépôt du dossier présenté par le CDG 59 en réponse à l'appel à projets du Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL relatif à la prévention des risques professionnels des métiers techniques et d'entretien. La date limite de dépôt des dossiers (30 avril) étant antérieure à la date de la séance du Conseil d'administration du CDG 59, le dossier de candidature a été déposé. Le dossier a également été présenté en F3SCT.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- de prendre acte que cette candidature, si elle est retenue, vise à obtenir une subvention du FNP destinée à financer partiellement ou totalement les actions de prévention qui seront mises en œuvre dans ce cadre,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au suivi de cette candidature ainsi qu'à la conduite du projet en cas de sélection.

⇒ Adoptée à l'unanimité

→ Délibération relative au conseil médical, l'action sociale, la protection sociale complémentaire, les assurances statutaires et l'éthique *(Présentation par le Président en l'absence de Madame Marie Josée DÉPREZ)*

Délibération 14 : Fonctionnement du conseil médical : modalités de rémunération des médecins agréés membres de cette instance

Le conseil médical départemental est une instance médicale consultative que les collectivités doivent saisir avant de prendre des décisions concernant les maladies et accidents de leurs agents.

Le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord assure le secrétariat des deux formations (restreinte et plénière) du conseil médical départemental, qui est composé d'un médecin Président et de 2 médecins titulaires désignés par le préfet, pour 3 ans renouvelable, sur la liste des médecins agréés.

Le médecin Président préside et anime les séances du conseil médical et peut également gérer et instruire les dossiers soumis au conseil médical ou déléguer cette instruction à un autre médecin membre du conseil médical.

Dans le cadre du départ en retraite du médecin président du conseil médical départemental du Nord qui, jusqu'à présent, était le seul à instruire les dossiers, et face à l'accroissement du nombre de dossiers soumis au conseil médical mais également à la pénurie de médecins, il est proposé de délibérer afin d'autoriser le Président à proposer aux médecins membres du conseil médical des vacations pour l'instruction des dossiers et de fixer le tarif de vacation horaire à 61.60€ bruts pour l'instruction des dossiers mais également pour l'animation des séances par le médecin Président.

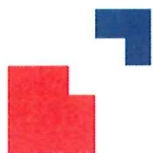
Le Président demande aux membres :

De l'autoriser à proposer aux médecins membres du conseil médical départemental des vacations pour l'instruction des dossiers

De fixer le tarif de vacation horaire brut à 61.60 € pour l'instruction des dossiers par les différents médecins membres et pour l'animation des séances du conseil médical par le médecin Président

De maintenir le montant des honoraires liés à la participation aux séances du conseil médical à 43.60 € bruts par séance de deux heures, conformément à l'arrêté du 3 juillet 2007 susvisé

⇒ Adoptée à l'unanimité



➔ Délibérations relatives aux finances, aux carrières et la CNRACL (Présentation
Christine BASQUIN)

Délibération 15 : Adoption du compte de gestion de l'exercice 2024

Monsieur Joseph SORBA, Trésorier présente le compte de gestion de l'exercice 2024.

Monsieur SORBA indique que l'activité comptable du CDG 59 traduit le travail de qualité effectué. Les indicateurs qui traduisent cette activité :

- L'activité demeure soutenue, la volumétrie des dépenses et des recettes restant relativement stable.
- Les délais de traitement sont plutôt satisfaisants pour l'ensemble des collectivités qui sont gérées par le SGC. Par exemple un titre de recette est traité en 3 jours par le service comptable et recouvré en un temps un peu plus long. Les mandats sont recouverts en un délai d'un peu plus de 12 jours, ce qui est remarquable pour le Trésorier.

Le Service de Gestion Comptable (SGC) recouvre les titres de recettes qui lui sont confiés aujourd'hui à hauteur de 99% en moins d'un an.

Pour le CDG 59, ce taux de recouvrement est un petit peu plus réduit puisqu'il s'établit à 95%.

Monsieur SORBA souligne la qualité du travail commun qui est conduit par les deux services (le service finances du CDG 59 et le SGC). Monsieur SORBA précise qu'en 2024, l'ancienneté des créances (c'est-à-dire le montant non recouvré dans un délai d'un an ou deux ans) non recouvré s'établissait à 1.4 millions d'euros. En 2025, il s'établit à 700 000 euros.

Le Président demande au Trésorier si le compte de gestion est identique au compte administratif. Le Trésorier lui répond par l'affirmative.

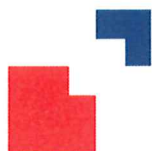
⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 16 : Adoption du compte administratif de l'exercice 2024

Madame BASQUIN présente le compte administratif de l'exercice 2024 sur la base d'un diaporama :

Un équilibre général :

Budget principal	Résultats à la clôture de l'exercice 2023	Résultats de l'exercice 2024	Résultats à la clôture de l'exercice 2024
Section d'investissement	1 070 738,53 €	-43 122,73 €	1 027 615,80 €
Section de fonctionnement	2 848 589,50 €	1 613 160,12 €	4 461 749,62 €



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Total	3 919 328,03 €	1 570 037,39 €	5 489 365,42 €
-------	----------------	----------------	----------------

Les paramètres de l'exercice 2024 :

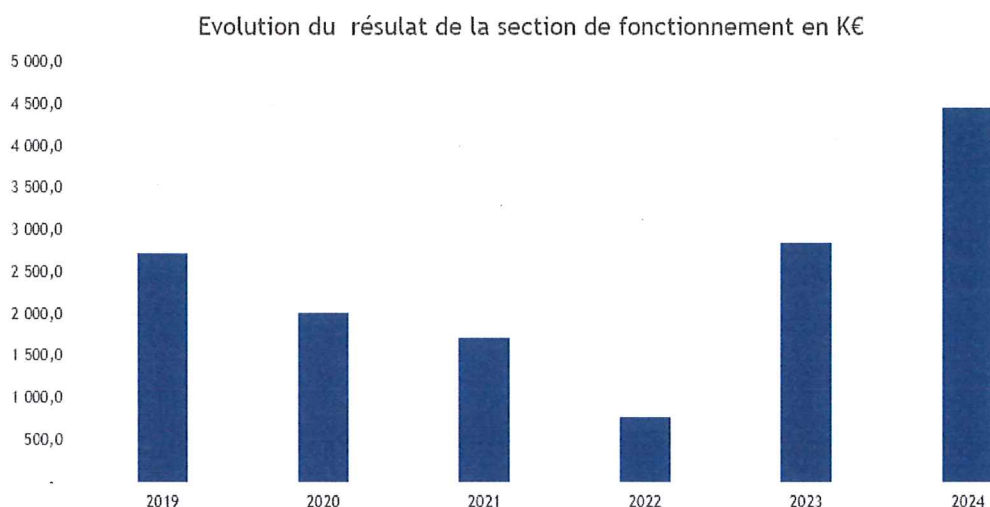
Les principaux paramètres de l'exercice 2024 étaient les suivants :

- Le maintien à leur niveau actuel des cotisations et contributions, sachant que le taux de la cotisation additionnelle avait été relevé au 1^{er} janvier 2022 ;
- La nouvelle politique de tarification des services approuvée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 30 juin 2022.

La construction du budget 2024 s'inscrivait dans la continuité de l'exercice 2023 marqué par le retour annoncé à une situation excédentaire permettant de financer les programmes d'investissement et notamment la rénovation des bâtiments.

Evolution du résultat de la section de fonctionnement :

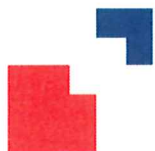
Cela reste dans la continuité de l'exercice 2023, le CDG 59 renoue avec des excédents structurels :



Les recettes de fonctionnement :

Comme en 2023, une dynamique portée par les cotisations et les services conventionnels :

En K€	2022	2023	2024
Cotisations	7 213,7	7 675,3	7 938,6
Missions conventionnelles	1 900,1	3 859,4	4 097,4



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Transferts de ressources CNFPT - Concours	1 734,7	2 152,8	2 274,9
Financement des FMPE	513,0	540,9	835,7
Coût lauréat	489,5	507,5	406,3
Assurance statutaire	376,8	339,1	496,5
Produits du domaine	185,8	205,6	162,5
Subventions	138,5	265,8	411,9
Partenariat CNRACL	24,6	28,8	27,4
Autres recettes	236,7	195,2	225,0
Total	12 813,4	15 770,4	16 876,3

Les cotisations et les contributions :

En K€	2022	2023	2024
Réalisations	7 213,7	7 675,3	7 938,6

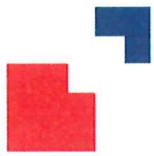
L'évolution des produits des cotisations est le résultat de :

- L'évolution des bases de cotisations estimée à 1,6% entre les exercices 2023 et 2024.
- La généralisation de la contribution au taux de 0,10% pour l'ensemble des collectivités et établissements relevant du socle commun. Etaient concernés le Conseil départemental du Nord ainsi que le SDIS. La recette supplémentaire en 2024 s'est élevée à 74K€.

Les services conventionnés :

En K€	2022	2023	2024
Réalisations	1 900,1	3 859,4	4 097,4

Le produit des recettes conventionnelles est en augmentation de 238 K€ soit 6,6% après avoir quasiment doublé entre 2022 et 2023. L'année 2023 avait été marquée par la mise en œuvre de la contribution santé.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

EN K€	2022	2023	2024
Médecine préventive	594,8	2 677,7	2 582,4
Transitions numériques et archivage	539,4	477,9	546,5
Missions d'Intérim	637,0	560,5	836,5
Autres missions conventionnelles	128,9	143,3	132,0

Les dépenses de fonctionnement :

Entre 2024 et 2023, les dépenses du CDG 59 ont progressé de 11,4 % soit 1 570,4 K€. Cette progression est le signe d'une progression du niveau d'activité du CDG 59.

En K€	2022	2023	2024
Charges à caractère général (011)	3 358,9	3 316,4	4 588,7
Dépenses de personnel (012)	9 045,5	9 150,0	9 642,4
Autres charges de gestion courante (65)	889,5	729,8	522,1
Charges exceptionnelles (67)	115,6	23,6	15,3
Amortissements (68) et financement de la section d'investissement (042)	352,5	472,9	494,4
Total	13 762,2	13 692,7	15 263,1

Pour le chapitre 012 :

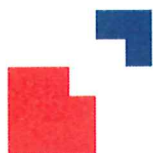
Bien qu'en progression de 492,4 K€, l'année 2024 s'est traduite par un niveau de réalisation des dépenses de personnel inférieur aux prévisions de l'ordre de 700 K€.

Les écarts s'expliquent essentiellement par la difficulté à recruter sur l'ensemble des postes qui ont été ouverts au BP 2024 notamment en ce qui concerne la Direction de la santé, sécurité et de la qualité de vie au travail.

Pour le chapitre 011 :

Les dépenses du chapitre 011 sont en augmentation de 1 272,4 K€ dont 1 017,4 K€ pour les concours et examens professionnels. Au niveau régional, les coûts de transferts se sont élevés à 1 145,2 K€ en 2024 contre 502,2 K€ en 2023.

L'exercice 2024 confirme le rétablissement de la situation financière du CDG 59 entamé en 2023.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Au niveau de l'investissement :

En K€	Dépenses	Recettes
Inscriptions	1 421,6	901,0
Réalisations	614,9	571,8
Taux de réalisation	43,2%	63,4%

L'exercice 2024 s'est traduit par une reprise des dépenses sur le patrimoine immobilier du CDG 59. Ces dépenses se sont élevées ainsi à 242,3 K€. Elles sont la préfiguration des dépenses de rénovation du patrimoine. En corolaire, l'exercice 2024 marque une pause dans les dépenses en lien avec les transitions numériques. En effet, l'année 2023 avait été marquée notamment par le renouvellement de l'architecture d'archivage électronique.

Monsieur DELATTRE intervient sur le chapitre 65 et souhaiterait connaître la raison d'une diminution de 350 000 euros.

Guy DECLOQUEMENT Directeur des finances, indique que le passage à la M57 a entraîné un changement de chapitre.

Le Président quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Madame BASQUIN demande aux membres d'approuver le compte administratif qui leur a été présenté.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 17 : Affectation des résultats de l'exercice 2024

Madame BASQUIN précise que cette délibération constate pour le budget principal du CDG 59 les résultats cumulés libres d'affectation pour chacune des deux sections.

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Section de fonctionnement	2 848 589,50 €	- €	1 613 160,12 €	4 461 749,62 €
Section d'investissement	1 070 738,53 €	- €	- 43 122,73 €	1 027 615,80 €
Total	3 919 328,03 €	- €	1 570 037,39 €	5 489 365,42 €

Dans ces conditions, Madame BASQUIN propose aux membres d'approuver la reprise :

- Au compte 001, le résultat cumulé de la section d'investissement soit 1 027 615,80 €

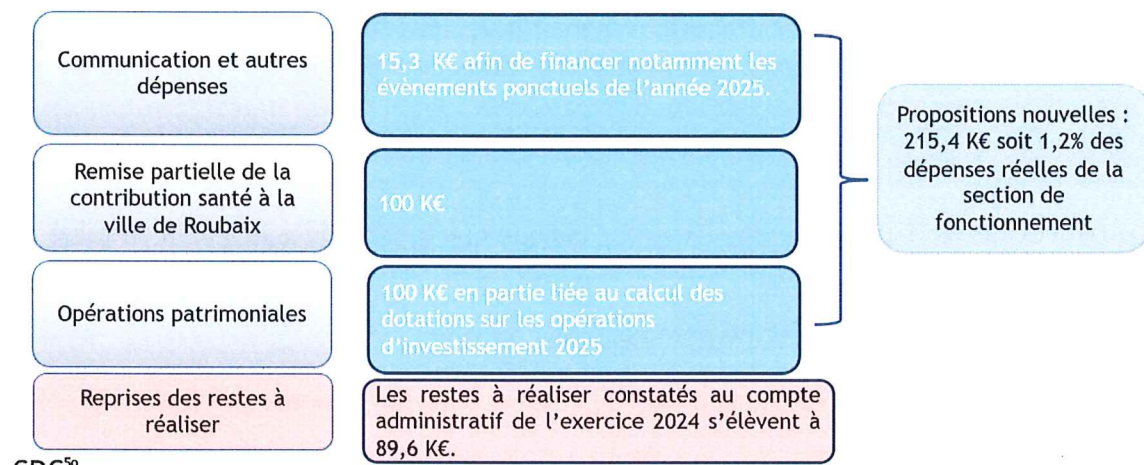
- Au compte 002, le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 4 461 749,62 €

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 18 : Budget supplémentaire de l'exercice 2025

Madame BASQUIN présente le budget supplémentaire de l'exercice 2025 sur la base d'un diaporama.

Les propositions nouvelles et les restes à réaliser en section de fonctionnement :



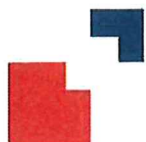
Les propositions nouvelles en section d'investissement :

Le Budget Supplémentaire reprend les dépenses engagées non réalisées au 31 décembre 2024 constatées au compte administratif de l'exercice 2024. Pour mémoire, elles s'élevaient à 85,2 K€.

A l'occasion du vote du budget supplémentaire il est proposé d'inscrire une somme de 94,1 K€ destinée à financer les programmes en cours d'exécution. Les recettes nouvelles sont estimées à 100 000 €.

Le bilan après le vote du Budget Supplémentaire :

Sections	Résultats cumulés au 31/12/2024	Recettes nouvelles	Propositions nouvelles et restes à réaliser	Excédents non affectés
Fonctionnement	4 461 749,62	1 500,00	- 304 963,12	4 158 286,50



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Investissement	1 027 615,80	100 000,00	179 314,44	948 301,36
Total	5 489 365,42	101 500,00	- 382 777,56	5 106 587,86

Madame BASQUIN demande aux membres d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2025.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 19 : Facturation du service de médecine préventive à la commune de Roubaix

Madame BASQUIN précise aux membres que la commune de Roubaix a adhéré à l'offre de prévention du CDG 59 le 16 février 2023 et a signé la convention le 28 février 2023.

Au titre de l'année 2023, le montant de la contribution de la commune de Roubaix a été fixée à 205 640 €.

Les locaux qui devaient être mis à disposition ont dû faire l'objet d'un diagnostic amiante demandé par le CDG 59. L'arrivée des personnels a ainsi été retardée au mois d'octobre.

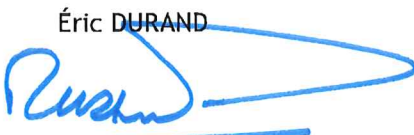
Dans ce contexte, la commune de Roubaix a demandé que le montant de la contribution soit ramené de 205 640 € à 105 640 €.

Madame BASQUIN propose aux membres d'accepter la demande de la commune de Roubaix visant à rembourser partiellement le montant de la contribution due au titre de l'exercice 2023 de 100 000 €.

Les crédits sont inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 2025 au compte 65 888.

⇒ Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 12h47.

 Christine GILLOOTS Secrétaire de séance Maire de Bray-Dunes	 Éric DURAND Le Président, Maire de Mouvaux
--	--

